



Cluster Abris – Burkina Faso
www.sheltercluster.org

Stratégie du cluster Abris, Burkina Faso

Version 26 mars 2020

Stratégie du cluster Abris

Mise à jour : 26 mars 2020

Ce document est une mise à jour de la stratégie « abris » élaborée en août 2019. Il vise à fournir un cadre général d'intervention pour les acteurs humanitaires impliqués dans le domaine de l'Abri au Burkina Faso. Il sera révisé régulièrement en fonction de l'évolution de la situation et de l'expérience acquise sur le terrain.

1. Contexte

Au Burkina Faso, les besoins humanitaires en abris augmentent rapidement à mesure que les conflits et l'insécurité poussent des milliers de personnes à quitter leurs villages. Certaines familles se sont déplacées à plusieurs reprises et les perspectives de retour immédiat sont faibles. Les conditions de vie des communautés d'accueil s'aggravent avec l'arrivée massive de ces populations.

Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) enregistrées a été multiplié par 8 en un an, de 87.000 en début 2019 jusqu'à près de **780.000** (111.428 ménages) en mars 2020. La population déplacée au Burkina Faso est plus importante que celles cumulées du Mali et du Niger. Les régions du Centre-Nord et du Sahel sont les plus affectées. La région du Nord a connu également mais dans une moindre mesure, une hausse conséquente du nombre de PDI enregistrés, suivie par la région de l'Est et de la Boucle de Mouhoun.

Dès le début de la crise, les populations locales ont fait preuve d'une grande solidarité en accueillant la vaste majorité des déplacés auprès de familles hôtes. Cette capacité d'accueil a désormais atteint ses limites et des « sites d'accueil temporaires » (selon la terminologie officielle) sont en train d'être aménagés afin de loger les nouveaux arrivants et ceux qui occupaient des bâtiments publics comme les écoles.

Selon les estimations émises en octobre 2019 pour le Plan de Réponse humanitaire (HRP) 2020, près de 580,000 personnes¹ (ou 82.857 ménages²) auront besoin d'une assistance en abris et/ou en AME en 2020. Au sein de cette population, il avait été estimé que près de 350.000 personnes³ (50.000 ménages) vivront une situation particulièrement critique en termes d'abris/AME, telles les personnes déplacées logeant dans des espaces publics (écoles, églises, mosquées etc.), celles logeant auprès de familles d'accueil particulièrement démunies, à la belle étoile ou dans des logements de fortune.

¹ Chiffre estimatif global des personnes dans le besoin ou « people in need » (PIN) qui inclut des personnes déplacées et des familles d'accueil particulièrement vulnérables

² Ratio communément admis de 7 personnes en moyenne par ménage

³ Population ciblée en particulier dans le HRP 2020



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

Ces chiffres paraissent désormais amplement sous-estimés, vu l'aggravation de la situation et les déplacements importants de population depuis lors.

En termes de réponse, seuls 15.280 ménages déplacés (sur plus de 111.000 recensés) ont bénéficié d'une assistance en abris, durant l'année 2019 jusque fin février 2020. En matière d'AME, près de 30.000 ménages ont reçu une assistance sur la même période. Or, les abris et les AME figurent parmi les trois besoins prioritaires mentionnés dans les enquêtes de terrain sur les personnes déplacées. L'arrivée prévue de financements additionnels améliorera le niveau de la réponse humanitaire, pour peu que le nombre de personnes déplacées ne continue pas à augmenter à un tel rythme.

Le manque d'espace pour construire des abris dans certaines communautés d'accueil constitue un défi, notamment dans les centres urbains et les chefs-lieux des communes. Par ailleurs, les maisons et bâtiments surexploités risquent de se dégrader rapidement, amenuisant ainsi les ressources partagées par les populations hôtes et déplacées.

La surpopulation est très fréquente dans les familles d'accueil en raison du nombre élevé de membres de la famille à la base (7 en moyenne) et du fait que, dans de nombreux cas, elles accueillent plusieurs familles en même temps. Il y a également un risque d'augmentation de bidonvilles en milieu urbain et périurbain en raison du manque d'espaces disponibles dans les zones urbanisées.⁴

En 2019, deux sites d'accueil ont été reconnus officiellement (à Barsalogo et à Foubé) et d'autres « sites d'accueil temporaires » ont ouvert depuis lors. Il est probable que le phénomène s'accroisse au cours de 2020.

La situation à Kaya et dans d'autres villes du Centre Nord et du Sahel (Ouahigouya, Barsalogo, Pisilla, Tougouri...), devient particulièrement critique, voire anarchique, avec l'afflux de dizaines de milliers de déplacés qui s'installent dans des zones non loties. En conséquence, le rythme de construction d'habitats dans les périphéries va en s'accroissant. Comme mentionné dans un rapport d'UN-HABITAT⁵, des zones agricoles sont transformées en zones d'habitations par les propriétaires terriens pour les PDI qui les achètent à des prix de plus en plus élevés. En outre les communes ne sont plus en mesure d'offrir l'accès aux services de base (écoles, centre de santé, accès à l'eau, latrines...). D'après le même rapport, et selon la Direction régionale de l'Urbanisme à Kaya, « *la nécessité de disposer d'un schéma de structure à même d'accompagner les installations des PDI s'impose* » et « *les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Kaya se trouvent dépassées au regard de la croissance démographique ...* ».

La promiscuité accrue dans des familles d'accueil ou dans des espaces communs expose les PDI et les communautés d'accueil à un plus grand risque de contamination, avec les problèmes que cela pose en termes de santé publique. A cet égard, l'épidémie du virus COVID-19 a été déclarée officiellement par le Gouvernement le 10 mars 2020. En date du 23 mars 2020, 114 cas de contamination ont été recensés.

⁴ A la date de rédaction de cette stratégie, UNHABITAT planifiait de démarrer un projet d'appui aux autorités locales (financement UE) dans la gestion du tissu urbain suite à l'arrivée massive de déplacés.

⁵ Rapport de mission dans le cadre de la formulation du projet « Appui aux municipalités locales en terme de planification urbaine et solutions durables pour les régions Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso, affectées par les déplacements internes de populations », UN-HABITAT, Mars 2020



2. Composition du Cluster

Le cluster a été activé en décembre 2019. 17 partenaires sont impliqués à ce stade (mars 2020) dans le domaine Abris – AME : ACF/ RRM⁶, ACTED, AIRD, CARE, Christian AID, CR Burkina Faso / CR luxembourgeoise, CRS, DRC, HELP, HI, ICAHD, NRC, OIM, PLAN, SCI, SI, UNHCR. Le lead du cluster est l'UNHCR et le co-lead est le CONASUR⁷.

Au sein du cluster, deux comités techniques ont été établis⁸ : le comité technique Abris et le comité AME.

Le Comité technique Abris qui regroupe plusieurs organisations humanitaires et la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH Centre-Nord), appuie depuis le mois de septembre 2019, les autorités dans l'évaluation et la planification des sites d'accueil temporaires et la construction d'abris.

3. Objectifs⁹ du cluster et réponses

En appui aux autorités, l'objectif global est de renforcer la capacité de réponse et de coordination des urgences humanitaires en Abris et en AME au Burkina Faso, avec un accent sur les régions actuellement les plus touchées par la crise : Centre-Nord, Sahel, Nord, Est et Boucle du Mouhoun.

En termes d'interventions, le cluster Abris-AME aura les objectifs spécifiques suivants avec les réponses correspondantes :

Objectif spécifique 1. Fournir dans l'immédiat une assistance d'urgence en abris et articles ménagers essentiels (AME) adéquats aux populations affectées par les déplacements internes.

Réponses possibles:

1.1. Fourniture de kits standards d'AME ou l'équivalent monétaire ;

1.2. Fourniture d'abris d'urgence (tentes, kits abris d'urgence, tentes sahéliennes, abris d'urgence à pignon, Refugee Housing Units et autre).

Objectif spécifique 2. Assurer sur le moyen et long terme, l'accès à des conditions de vie dignes pour les personnes affectées par les déplacements (personnes déplacées internes, familles d'accueil et le cas échéant retournés), en facilitant l'accès à un abri sécurisé et à des AME appropriés.

Réponses possibles :

⁶ RRM : « Rapid Response Mechanism », consortium de quatre ONG qui regroupe ACF (point focal), DRC, Solidarités International (SI), Humanité & inclusion (Hi).

⁷ « Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation' (CONASUR), qui fait partie du « Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ».

⁸ Leurs termes de référence respectifs ont été validés par les membres du cluster en octobre 2019.

⁹ Tels qu'énoncés dans le HRP 2020



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

- 2.1. Appui complémentaire en fourniture d'AME¹⁰ (ou l'équivalent monétaire) y compris en faveur des familles d'accueil les plus vulnérables dont la précarité s'accroît parce qu'elles ont partagé leurs ressources avec des personnes déplacées ;
- 2.2. Réalisation de travaux d'aménagement, en appui au CONASUR et aux autorités locales, en vue d'améliorer (i) les conditions d'habitat dans les sites d'accueil temporaires et (ii) les infrastructures de base fournissant des services à la population déplacée ;
- 2.3 Réalisation des travaux de réhabilitation et/ou de construction d'abris afin d'améliorer les conditions d'habitat des familles d'accueil particulièrement vulnérables et des PDI accueillis (normes SPHERE) ;
- 2.4. Appui à la location pour les personnes déplacées particulièrement vulnérables, si le contexte local le permet et limité dans un premier temps à 6 mois par an, accompagné d'une stratégie de sortie (au travers, par exemple, d'activités génératrices de revenu) ;
- 2.5. Construction d'abris durables et semi-durables adaptés au contexte local.

Objectif spécifique 3. Assurer la coordination et appuyer les autorités burkinabè dans la recherche et la mise en œuvre de solutions d'urgence et durables en matière d'abris à travers : (i) la collecte, l'analyse et le partage des données et (ii) la fourniture d'un appui technique pour la mise en place de sites d'accueil temporaires.

Réponses possibles :

- 3.1 Collecte, analyse et partage de données relatives aux besoins et aux interventions des partenaires (5W, recommandations des comités techniques), rapports d'évaluation, réalisation d'enquêtes post distribution, activités de suivi & évaluation.
- 3.2. Fourniture d'un appui technique au CONASUR et aux autorités par le Comité technique Abris pour la planification et l'aménagement de sites d'accueil temporaires, en coordination avec le groupe de travail CCCM, le cluster WASH et le sous-cluster droit au logement, à la terre et au bien.

4. Approche générale et méthodologie d'intervention

De manière générale, les interventions seront réalisées en concertation avec les autorités¹¹, les Comités Villageois de Développement et en coordination avec les autres clusters et groupes de travail concernés (WASH, Protection dont le sous-cluster « Droits au logement, à la terre et au bien », comité technique Abris, comité AME, groupes de travail CCCM et « Transferts monétaires », en particulier).

¹⁰ Notamment pour les articles consommables et à courte durée de vie

¹¹ CONASUR, mairies, départements techniques concernés et les Directions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat en particulier



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

En matière d’abris et en vue de renforcer l’harmonisation et la complémentarité des interventions, les membres du Comité technique Abris seront consultés durant la phase de préparation des projets. Ils seront par ailleurs tenus informés de l’état d’avancement des activités.

Les projets prendront en considération les normes SPHERE, les recommandations du cluster Abris, des comités techniques et des études de suivi –évaluation¹², par exemple en matière de composition des kits¹³ ou en matière de construction, de montage et d’entretien d’abris.

4.1 Critères de sélection des bénéficiaires d’une assistance en abris et/ou en AME

La sélection des bénéficiaires se réalisera en étroite collaboration avec les autorités, en fonction des critères suivants :

(i) Degré de vulnérabilité des ménages : en particulier les femmes chefs de ménage, mineurs en charge d’autres mineurs, personnes âgées seules ou en charge de mineurs, personnes avec des problèmes médicaux chroniques ou vivant avec un handicap physique ou mental. Pour ces catégories, le montage de l’abri sera entièrement pris en charge.

(ii) Conditions de logement : absence d’abris ou abris précaires (abris de fortune, bâtiments abandonnés ou non achevés) ;

(iii) Localisation : zones non sécurisées, à risque d’inondations ou insalubres, avec risque d’éviction.

4.2. Types d’interventions en abris et en AME

4.2.1. ABRIS

Depuis le début de la crise, plusieurs types d’abris ont été distribués par les organisations humanitaires aux déplacés. La plupart des projets ayant démarré récemment, il est difficile d’émettre à ce stade des recommandations définitives en faveur d’une option ou d’une autre. Les enquêtes de suivi – évaluation des résultats obtenus permettront d’affiner la réponse afin qu’elle réponde au mieux aux besoins des bénéficiaires.

De manière générale, il conviendra de prendre en compte les éléments suivants préalablement au démarrage de projets :

- La promotion de l’utilisation de matériaux locaux résistants aux aléas climatiques ;
- Le transfert des compétences en matière d’habitat (en matière de techniques de construction et de maintenance des abris) auprès des bénéficiaires et des autorités locales. Dans la mesure du possible, les populations affectées participeront au montage et à la construction des abris ;

¹² Post Distribution Monitoring (PDM)

¹³ Les membres des comités AME et du comité technique Abris se sont mis d’accord sur la composition des kits suivants : kit minimum AME, kit standard AME, kit minimum abris. Voir le « répertoire des réponses fournies en abris et en AME au Burkina Faso », www.sheltercluster.org



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

- Les logements devront être adaptés aux besoins des bénéficiaires;
- La préservation et la protection de l'environnement ;
- L'intimité et la dignité des occupants ;
- L'adaptation au climat et aux pratiques sociales et culturelles de la population concernée ;
- L'harmonisation des modalités de mise en œuvre entre les organisations humanitaires, par exemple en ce qui concerne les montants payés à la main d'œuvre (maçons, charpentiers...), ou ceux versés directement aux bénéficiaires pour la construction d'abris, l'achat d'AME ou autre;
- Le respect des normes techniques et sanitaires en vigueur (SPHERE) et celles recommandées par les autorités et le cluster Abris ;
- En matière d'abris, les partenaires veilleront à intégrer les questions relatives à la problématique « Droit au logement, à la terre et aux biens », préalablement au démarrage des projets.¹⁴ Le sous-cluster qui traite de cette problématique (sous le Cluster Protection) pourra être consulté à ce sujet.

Plusieurs types d'assistance en matière d'abris sont fournis par les partenaires du cluster. Un répertoire des réponses fournies a été élaboré.¹⁵ Les coûts estimatifs mentionnés ci-dessous le sont à titre indicatif, ils peuvent varier en fonction du type de matériaux, de l'évolution des prix des marchés et des problèmes d'accès.

1. Abri d'urgence type tente sahéenne¹⁶ : l'abri d'urgence dénommé « tente sahéenne » ou « Sahel shelter » a une superstructure composée des poteaux métalliques, de bois d'eucalyptus pour la charpente. Cette structure est couverte avec des nattes et des bâches plastiques. Elle a été conçue à l'origine pour une population d'origine nomade ou semi-nomade dans un contexte sahéen.

Pour les populations sédentaires, ce type d'habitat n'est pas familier, mais il peut toutefois constituer une aide temporaire d'urgence dans une situation de crise. A terme, cela risque néanmoins de ne pas être accepté culturellement et des problèmes d'entretien risquent de se poser, dû au manque de savoir faire des populations sédentaires face à ce type d'abris traditionnellement nomade¹⁷.

¹⁴ Par exemple, quand les déplacés ont acheté une parcelle par leurs propres moyens et bénéficient d'une assistance en cash pour la construction d'un abri en banco ou en dur.

¹⁵ « Répertoire des réponses fournies en abris et en AME au Burkina Faso », 16 mars 2020. Voir site web : www.sheltercluster.org

¹⁶ Les organisations suivantes distribuent/ont distribué ce type d'abris : Christian Aid, Croix-Rouge Burkinabe/Luxembourg, HELP, HCR, NRC, OIM

¹⁷ Voir rapport de mission sur le « Sahel Shelter » de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, Décembre 2019.



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

Selon un rapport établi par la Croix-Rouge, le coût de cet abri s'élève à environ à 346 USD¹⁸. Si on ajoute les frais de montage (20USD par unité) et 20% de frais logistiques d'entreposage et de transport, on aboutit à un total de 440 USD par abri.

2. Abri d'urgence type ossature à pignons (toiture à double pente)¹⁹ : L'ossature de cet abri d'urgence est réalisée avec des chevrons et des nattes en pailles pour l'isolation thermique. Il est couvert par des bâches pour assurer l'étanchéité de la toiture et du mur. Il est plus adapté pour une population sédentarisée et offre l'avantage d'être convertible progressivement d'un abri d'urgence en un abri transitoire ou semi durable, avec l'ajout de matériaux additionnels. Le coût de cet abri est estimé à 420 USD.²⁰

3. Don en espèces (transfert monétaire) par exemple pour la construction d'un abri ou pour l'achat d'AME²¹ : Sous réserve de l'accord des autorités, les ménages qui ont acquis des terrains auprès de la communauté d'accueil, peuvent opter pour un appui en cash pour la construction d'abris en banco ou en dur suivant le modèle traditionnel utilisé par la population hôte. Dans ce cas, le bénéficiaire construit lui-même son abri, avec l'appui technique de l'organisation humanitaire. Le montant fourni est généralement utilisé pour l'achat de matériaux pour la toiture, la porte, les fenêtres et parfois du ciment.²² Des familles d'accueil peuvent également bénéficier de ce type d'assistance afin d'améliorer les conditions d'hébergement de personnes déplacées. De l'argent peut également être mis à la disposition des déplacés pour l'achat d'abris d'urgence et/ou d'AME. Il conviendra de poursuivre l'harmonisation des interventions dans ce domaine, en ce qui concerne l'approche, les critères d'éligibilité et les montants distribués.

4. Appui à la location dans les zones urbaines : Bien que cette approche n'ait pas encore été mise en œuvre à la date de rédaction de cette stratégie (février 2020), des partenaires envisagent de l'utiliser. Dans les centres urbains et comme mesure de dernier recours pour les ménages particulièrement vulnérables, le paiement d'un loyer pourrait être envisagé. L'assistance porterait sur une période initiale de 6 mois, afin d'accorder au bénéficiaire le temps nécessaire pour par exemple, développer une activité génératrice de revenus et acquérir ainsi son autonomie.

5. Le « Refugee Housing Unit (RHU)²³ est un abri préfabriqué plus robuste et durable (durée de vie de 3 ans), qui offre un espace de vie couvert de 17,5 m². La superstructure en acier galvanisé et panneaux comporte une isolation thermique avec une lampe solaire.

¹⁸ Montage, transport et entreposage non-compris.

¹⁹ Les composantes de ce type d'abris (fourni au BKF par le HCR) sont détaillées dans le « Shelter Design catalogue », UNHCR, Shelter and Settlement Section, Janvier 2016, www.unhcr.org

²⁰ Transport, entreposage et montage inclus, hors frais de gestion et d'agence.

²¹ Un rapport de suivi post distribution a été élaboré par le HCR en juillet 2019 pour les zones de Barsalogo et de Djibo. Les résultats atteints se sont avérés concluants.

²² A titre d'exemple, un projet du HCR a distribué par ménage bénéficiaire, 200.000 FCFA (340 USD) pour l'abri et 50.000 FCFA (83 USD) pour l'achat d'AME

²³ Les composantes de ce type d'abris et son coût sont précisés dans le « Shelter Design catalogue », UNHCR, Shelter and Settlement Section, janvier 2016, www.unhcr.org . Son coût unitaire est évalué à 1150 USD, hors frais de montage, de transport et d'entreposage. Ce type d'abris est fourni au BKF par le HCR qui dispose de stocks pré-existants.



6. Les partenaires humanitaires du Comité Technique Abris se sont réunis fin 2019 pour se mettre d'accord sur un « kit d'abri d'urgence minimum pour la fermeture de constructions » (PU 55 USD/kit)²⁴. Ce kit composé d'une trousse d'outils, d'éléments de fixation et de deux bâches plastiques s'adapte à des besoins variés auxquels sont confrontées les personnes affectées par la crise: couverture de bâtiments inachevés, amélioration d'installations très précaires, petits travaux d'adaptation ou d'extension de logements dans des familles d'accueil. Ce kit est recommandé exclusivement pour ces cas de figure. Dans le cas où les personnes affectées doivent construire des abris isolés (non rattachés à une quelconque structure), la fourniture d'outils additionnels et de matériaux complémentaires pour l'ossature, la clôture et les fixations seront nécessaires. Le Comité technique abris envisage dès lors de compléter ce kit par la mise à disposition d'un deuxième kit « ossature et revêtements ».

4.2.2. Fourniture d'Articles Ménagers Essentiels (AME)

Les partenaires humanitaires se sont mis d'accord pour la fourniture au choix aux personnes déplacées d'un kit « *minimum* » AME (90 USD/kit) ou d'un kit « *complet* » AME (125 USD/kit)²⁵. Il est composé de matériel de cuisine, de couchage, lampe solaire etc. Si on ajoute les frais logistiques de transport et d'entreposage (20%), on aboutit à des budgets unitaires de 108 USD pour le kit « minimum » AME et 150 USD pour le kit « complet ».

4.3. Aperçu des réponses possibles par catégories de bénéficiaires

1. PDI vivant à la belle étoile ou dans des abris de fortune : Fourniture d'abris d'urgence (tentes sahéenne, abris d'urgence avec toiture à double pente²⁶ et d'AME (ou l'équivalent en espèce). Assurer l'accès à un point d'eau et à des latrines.
2. PDI vivant sur des sites informels de façon collective : Après consultations avec le CONASUR et les autorités locales et coutumières, aménagement de sites d'accueil et ce en coordination avec les partenaires du cluster WASH, Protection et du groupe de travail CCCM en particulier.
3. PDI qui demeurent dans des familles d'accueil particulièrement vulnérables. Amélioration des conditions d'hébergement, par exemple à travers l'ajout d'une pièce ou d'une maison dans la parcelle de la famille hôte. Fourniture d'AME ou l'équivalent en cash. Travaux d'aménagements (latrines, connexion au réseau d'eau, fourniture d'un panneau solaire...).
4. PDI vivant dans des bâtiments publics (écoles, mosquées, églises...). Après consultations avec les autorités, réinstallation dans un site d'accueil, dans des maisons ou bâtiments inoccupé(s) /

²⁴ Description disponible sur le site www.sheltercluster.org. Coût hors frais logistiques d'entreposage et de transport

²⁵ Frais logistiques d'entreposage et de transport non compris. Pour une description détaillée des kits, voir le « répertoire des réponses fournies en abris et en AME au Burkina Faso », cluster abris, mars 2020

²⁶ Voir « Shelter Design catalogue », UNHCR, Shelter and Settlement Section, Janvier 2016, www.unhcr.org



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

inachevé(e)s. Suivant l'état des lieux, réalisation de petits travaux d'aménagement, fourniture de kits abris pour colmater les espaces à découvert²⁷.

5. Déplacés locataires. Pour les plus vulnérables, étudier la possibilité de dons en espèces pour le paiement d'un loyer. Mettre en place parallèlement un projet AGR afin que les bénéficiaires puissent devenir à terme autonomes.

6. Retournés. Si la situation sécuritaire le permet, appui à la réhabilitation ou à la reconstruction de l'habitat dans le village d'origine.

4.4. Suivi – évaluation des résultats et redevabilité vis-à-vis des populations affectées

Les partenaires du cluster abris sont invités à mettre en place un système de suivi-évaluation des résultats atteints auprès des bénéficiaires et des communautés d'accueil, durant et à la fin de chaque intervention. Un mécanisme de gestion de plaintes sera organisé afin d'ajuster les interventions au plus près des réalités locales.

En matière d'abris, les activités de suivi seront effectuées notamment par les membres du Comité Technique Abris qui a été créé au sein du cluster, en coordination avec les autorités locales. La matrice 5W sera mise à jour mensuellement. Les informations relatives aux activités des partenaires seront partagées avec les acteurs concernés (autorités, comités de développement villageois, communautés hôtes, représentants des bénéficiaires).

Les projets veilleront à impliquer les populations affectées dès la conception du projet et pendant sa mise en œuvre. Des séances de sensibilisations seront organisées pour impliquer les communautés dans la prise de décisions et pour discuter de la logique d'intervention. Les bénéficiaires seront consultés pendant toute la durée du projet. Les critères d'identification des bénéficiaires seront définis en concertation avec la communauté et les autorités locales. Des enquêtes de satisfaction seront menées auprès des bénéficiaires et des communautés d'accueil.

Indicateurs d'impact par rapport aux objectifs spécifiques

Indicateurs d'impact pour l'objectif spécifique 1 « Fournir dans l'immédiat une assistance d'urgence en abris et articles ménagers essentiels (AME) adéquats aux populations affectées par les déplacements internes » :

- Pourcentage de ménages qui disposent d'une quantité suffisante d'articles de couchage, de cuisine et d'éclairage ;

- Pourcentage de ménages qui ont accès à un abri d'urgence adéquat conformément aux normes SPHERE et adapté au contexte local.

Indicateurs d'impact pour l'objectif spécifique 2 « Assurer sur le moyen et le long terme, l'accès à des conditions de vie dignes pour les personnes affectées par les déplacements (personnes déplacées

²⁷ Voir « répertoire des réponses fournies en abris et en AME au Burkina Faso », cluster abris, mars 2020



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

internes, familles d'accueil et le cas échéant retournés), en facilitant l'accès à un abri sécurisé et à des AME appropriés » :

- Pourcentage de ménages affectés par les déplacements internes qui disposent d'une quantité suffisante d'articles appropriés de couchage, cuisine et éclairage dans le moyen terme.
- Pourcentage de sites d'accueil temporaires ayant bénéficié des travaux d'aménagement.
- Pourcentage de ménages affectés par les déplacements internes qui ont bénéficié d'un abri plus durable pour le moyen ou le long terme.
- Pourcentage de ménages parmi ceux qui ont bénéficié de travaux de réhabilitation ou de construction qui ont reçu une assistance technique et des conseils appropriés pour les activités de construction.

Indicateurs d'impact pour l'objectif spécifique 3 « Assurer la coordination et appuyer les autorités burkinabè dans la recherche et la mise en œuvre de solutions d'urgence et durables en matière d'abris à travers : (i) la collecte, l'analyse et le partage des données et (ii) la fourniture d'un appui technique pour la mise en place de sites d'accueil temporaires » :

- Les informations sur les besoins, la réponse (5W) et les recommandations relatives aux modalités de mises en œuvre (composition des kits, méthodologie, approche monétaire ...) sont partagées parmi les partenaires concernés ;
- Nombre de sites d'accueil temporaires ayant bénéficié de travaux d'aménagements adéquats.

5. Perspectives et recommandations

Le cluster poursuivra et développera les activités suivantes dans les mois à venir :

1. faire du plaidoyer auprès des donateurs en vue d'améliorer le niveau de réponse aux besoins.
2. suivre au plus près l'état des besoins (sous réserve de pouvoir disposer de données fiables, notamment sur la situation dans les familles d'accueil et dans les zones sous contrôle des groupes armés, qui à ce stade font défaut).
3. appuyer, via le comité technique Abris, les autorités et le groupe de travail CCCM dans la planification et l'aménagement des sites d'accueil temporaires, en collaboration avec les autres secteurs concernés (WASH et Protection en particulier). Poursuivre les activités de plaidoyer auprès des autorités afin de disposer de plus de sites d'accueil.
4. harmoniser au mieux les interventions respectives des partenaires, en termes d'approches, de critères d'éligibilité des bénéficiaires et de modalités de mise en œuvre, et ce particulièrement dans les domaines suivants :
 - 4.1. Composition des kits abris /AME. Des réunions ont eu lieu à ce sujet et les partenaires se sont mis d'accord sur la composition de plusieurs kits. Les principales recommandations sont reprises dans



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

le « répertoire des réponses en abris et en AME ». A travers des enquêtes de terrain, il conviendra vérifier dans quelle mesure ils répondent aux besoins réels des populations affectées.

4.2. Projets de transfert monétaire. Plusieurs organisations distribuent des sommes monétaires et il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de disparités entre les interventions, et ce en étroite collaboration avec le Cash Working Group. Les recommandations de ce dernier devront être partagées régulièrement au sein des membres du cluster abris.

4.3. Rémunérations de la main d'œuvre locale versées par les différentes organisations œuvrant dans le montage d'abris aux maçons, charpentiers, tâcherons, bénéficiaires eux-mêmes, volontaires... Veiller là-aussi à ce qu'il n'y ait pas de disparités entre les montants versés.

5. Renforcer le partenariat avec les autorités et leurs capacités d'intervention et de planification en matière d'urbanisme, en particulier avec les Directions Régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat, en vue d'éviter une extension anarchique des villes qui subissent des arrivées massives de PDI. Agir en étroite coordination avec UN-HABITAT qui prévoit un projet de soutien aux autorités dans ce domaine et approcher les partenaires techniques et financiers qui seraient susceptibles de fournir un appui également.

6. En appui au sous-cluster LTB « Droits au logement, à la terre et aux biens », impliquer les maires, les chefs coutumiers, les services techniques concernés dans la gestion des questions foncières. Faciliter la mise en place de dispositifs ou de mécanismes de médiation permettant de sécuriser les acquisitions de terrains et la construction d'habitats par les PDI sur le plan légal et foncier.

7. Comme évoqué dans les TdR du comité AME, réaliser une étude ou un sondage auprès des PDIs sur les sources d'énergie utilisées pour la cuisine dans les zones d'accueil afin de connaître les habitudes et proposer ainsi une alternative qui impacte moins l'environnement que l'utilisation de bois ou de charbon de bois. Etudier la faisabilité d'un projet de distribution de gaz aux PDI et aux populations hôtes et éviter ainsi la coupe abusive de bois en s'inspirant par exemple du projet réalisé par le HCR au Niger et des leçons apprises. Etudier par ailleurs l'option d'une distribution de foyers améliorés.

8. Dans la mesure du possible, appuyer la construction d'abris plus durables (maisons en brique ou en banco par exemple) pour les déplacés dont les conditions de sécurité dans les zones d'origine risquent fort de perdurer, tel qu'évoqué dans le rapport d'UN-HABITAT. Cela peut se réaliser à travers un don d'argent en espèce au bénéficiaire pour la réalisation des travaux. Les enquêtes post distributions menées sur cette forme d'assistance ont donné des résultats positifs. L'aménagement ou la construction de pièces de logement supplémentaires dans les habitations des familles d'accueil pour accueillir les déplacés peut également être réalisé par ce biais.

9. En terme d'infrastructures de base : (i) mettre en place des lampadaires solaires dans les zones à fortes concentration de PDIs, la plupart de ces derniers n'ayant aucun accès au réseau d'électricité ; (ii) construire davantage de latrines, (iii) augmenter l'accès à des points d'eau et à des salles de classe (en coordination avec les clusters Wash et Education).



Cluster Abris – Burkina Faso

www.sheltercluster.org

10. COVID-19. A ce stade, les mesures suivantes ont été identifiées au niveau du cluster pour y faire face. En fonction des moyens disponibles et en appui aux autorités, les partenaires sont invités à :

(i) poursuivre l'identification et l'aménagement de nouveaux sites d'accueil temporaires (avec le groupe de travail CCCM), afin de réduire le nombre de déplacés dans les familles d'accueil ou dans les sites d'accueil existants, en vue de ralentir autant que possible la propagation du virus,

(ii) appuyer les autorités dans l'aménagement et l'adaptation des bâtiments qui auront été préalablement identifiés comme centres d'isolement,

(iii) être prêts à fournir des kits AME dans les futurs centres d'isolement, une fois que ceux-ci auront été identifiés.

Ces activités se réaliseront en étroite coordination avec les clusters Santé et Wash.

Email de contact équipe de coordination du cluster :

- coord.burkinafaso@sheltercluster.org

- mamen.sancha@sheltercluster.org

- im.burkinafaso@sheltercluster.org